

La maîtrise des risques clients par secteur professionnel

120 avenue Ledru-Rollin  
75011 PARIS  
Tél : 01 55 65 04 00  
Fax : 01 55 65 10 12

Mail : [codinf@codinf.fr](mailto:codinf@codinf.fr)  
Web: <http://www.codinf.fr>

# LA LETTRE CODINF

EDITO DU PRÉSIDENT



## FAISONS PREUVE DE SOLIDARITE FACE À LA SITUATION

Nous traversons une crise dont la gravité n'aura échappé à personne :

- Le taux d'activité en France est estimé à 50 % et varie en fonction des secteurs et des régions. Les secteurs concourant à l'alimentation, l'eau, l'énergie et les transports réussissent à assurer la couverture des besoins vitaux de la population.
- Les services ont un taux d'activité supérieur estimé en moyenne à 70 % mais certains secteurs sont quasi à l'arrêt comme les restaurateurs, les traiteurs et l'hôtellerie.
- Dans le BTP, l'activité moyenne se situe entre 10 et 20 %.

Un appel à l'éthique est réitéré de manière régulière par toutes les instances et tous les mouvements patronaux. Toutes les entreprises qui le peuvent doivent absolument maintenir leurs commandes et payer les prestations dans les délais normaux pour ne pas faire s'effondrer l'économie.

Des grandes entreprises n'ayant pas de souci de trésorerie viennent d'être rappelées à l'ordre et se sont engagées à revenir à des comportements vertueux.

En raison des événements exceptionnels que nous traversons, CODINF a lancé une grande initiative afin de manifester sa solidarité aux entreprises, affectées par la situation.

En ces temps de crise, il est plus que jamais essentiel que les fournisseurs pilotent au mieux leurs encours clients. Face à la multiplication des retards de règlement, il faut naviguer sur une mer agitée avec le plus de visibilité possible.

Codinf a développé des outils sécurisés permettant aux entreprises de se renseigner mutuellement sur les retards de paiement et, de ce fait, d'apporter des réponses plus pertinentes tant aux nouveaux clients que pour la prise de nouvelles commandes et le traitement des impayés.

Ces derniers jours, nous avons proposé aux organisations professionnelles partenaires de CODINF que **leurs adhérents rejoignent gratuitement le Comité ou Club** rassemblant les entreprises de leur secteur d'activité. Cette initiative va permettre d'améliorer encore la pertinence des informations du réseau CODINF, qui rassemble déjà plus d'un millier d'entreprises dont le chiffre d'affaire cumulé atteint 15 milliards d'euros.

Plusieurs de ces organisations ont déjà relayé cette offre :

- L'Ameublement français, l'UICB et le CODIFAB pour la filière bois-meuble
  - Axema pour les entreprises de l'agro-équipement
  - le CIFL pour les fournisseurs de laboratoire
  - le DLR pour les équipements de BTP et de manutention
  - le SNEFCCA pour les secteurs du froid et de la cuisine professionnelle
  - l'UNCGFL, la SFL et FEDALYS pour le commerce de gros alimentaire
- et d'autres vont le faire très prochainement...

L'adhésion permet aux entreprises de bénéficier de toutes les prestations du CODINF :  [Liste des services](#)

Notre partenaire Ellisphere, notateur de solvabilité, s'est associé à cette initiative en doublant le nombre de mises sous surveillance sur la plateforme en ligne CODINF ELLISPHERE dans la limite de 300 €.

**Notre offre d'adhésion est gratuite et sans engagement jusqu'au 31 juillet 2020 et nous avons exceptionnellement décidé de l'étendre à toutes organisations professionnelles et entreprises intéressées :**  [codinf@codinf.fr](mailto:codinf@codinf.fr)  
ou **01.55.65.04.00.**

# COMMENT GÉRER LE CRÉDIT-CLIENT PENDANT CETTE CRISE INÉDITE ?



## RAPPELS

- les courriers ne parviennent ni aux boutiques qui ont tiré le rideau ni aux établissements fermés pour basculer vers le télé-travail ; le reste du courrier est distribué de façon aléatoire ; les récépissés de LRAR non réclamés risquent fort de n'être pas opposables aux destinataires ;
- les tribunaux ne traitent que les « contentieux essentiels » ; les audiences non urgentes sont suspendues ;
- une seule audience par semaine est maintenue pour traiter les sauvegardes, redressements judiciaires et liquidations, afin que les salariés non payés soient pris en charge par l'AGS.



## CONSEILS VIS-À-VIS DE VOS FOURNISSEURS

- ne retardez pas leur paiement et, si possible **accélérez-le vis-à-vis des plus fragiles** ;
- si votre trésorerie est trop faible, **appelez-les pour convenir d'un arrangement** ;
- **contactez les assureurs-crédit** pour éviter de subir des baisses de couverture.



## CONSEILS VIS-À-VIS DE VOS CLIENTS

- en face-à-face, préférez le paiement par carte bancaire à celui par chèque ;
- à distance, **substituez le virement** aux chèques ou effets de commerce et faites figurer vos coordonnées bancaires sur vos factures ;
- **n'envoyez plus de facture par courrier** mais uniquement par courriel (+ BIC/IBAN en PJ si absent sur les factures) ou déposées sur les portails clients ;
- **ne relancez que par téléphone** ; si votre client dit qu'il ne peut pas vous payer, **demandez un acompte, même minime, mais tout de suite** ; rappelez aux récalcitrants que les entreprises qui ne respectent pas les délais de paiement ne pourront accéder aux prêts garantis par l'État ;
- ne livrez jamais à découvert un client en retard sans être convenus d'un arrangement au préalable ;
- ne livrez pas sans être sûr que le client continue de fonctionner et vous être enquis de sa solvabilité ; les escroqueries se multiplient en période troublée, soyez vigilant pour tout lieu de livraison ou client inconnus.

En cas de besoin, recourez au Médiateur des entreprises pour un différend client ou fournisseur ou au Médiateur du crédit pour un problème de banque ou d'assurance-crédit. Le nombre de saisines a fortement augmenté mais les médiations peuvent se faire en visio-conférence.



## RETARDS DE PAIEMENT FOURNISSEURS SANCTIONNÉS PAR LA DGCCRF (SUITE)

Montant sanction (en €)	Raison sociale	Siret	Date
383 000 €	NOCIBE FRANCE DISTRIBUTION	38497078600040	09/03/2020
350 000 €	GTM.SUD (groupe Vinci)	50140144200022	09/03/2020
45 000 €	CENPAC	65205183001079	06/03/2020
31 000 €	AGENCE PÉTRELUZZI TRANSIT	31663302300031	06/03/2020
28 000 €	CDHP ANTILLES	43406296400011	06/03/2020
27 000 €	SOPROCA	48805919700027	06/03/2020
16 000 €	FOURNIBUR	34743996000019	06/03/2020
16 000 €	ETABLISSEMENTS LUCIEN	52722006500041	06/03/2020
14 000 €	ERPEG	8748154200018	09/03/2020
9 000 €	AUTO-GUADELOUPE DEVELOPPEMENT	38044898500016	09/03/2020
8 000 €	INFO TRANSIT SERVICE	33788311000070	09/03/2020
7 000 €	VDO FRANCE	49068071700041	06/03/2020
7 000 €	CAFIB	43159912500017	09/03/2020
4 000 €	EUROSERUM	40086927700014	09/03/2020
2 000 €	ASBL - PORC 71	49104822900018	09/03/2020